

**Belaïde Bedreddine**  
En charge de l'Ecologie Urbaine

Réf. : DNPB/SEAN/MM/PF/MAB n°21.322  
Affaire suivie par : Pia Favali  
Tél. : 04 43 93 46 07

**COMPTE-RENDU**  
**DU COMITE DE PILOTAGE**  
**SITE NATURA 2000**  
**DE LA SEINE-SAINT-DENIS**  
**DU 15/10/2021**

Bobigny, le - 6 DEC. 2021

**Liste des présent.e.s :**

Préfecture de la Seine-Saint-Denis	Marc Wenner	Directeur de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
	Juliette Le Bras	Adjointe chef du bureau de l'environnement
DRIEAT	Romain Clement-Palleg	Chargé d'études Natura 2000
	Pierre Leconte	Adjoint au chef du SERFOBT
Région Ile-de-France	Hugo Anest	Chef du service nature et biodiversité
Mairie de Dugny	Alexandra Pasquier	Directrice de l'Urbanisme et du Développement Durable
Mairie de Gagny	Rolin Cranoly	Maire
	Anthony Marques	Adjoint au Maire délégué à l'Environnement et à la Cause animale
Mairie de l'Île-Saint-Denis	Sophie Bosquillon	Conseillère municipale en charge des sujets de nature en ville et biodiversité
Mairie de Montfermeil	Alain Schumacher	Adjoint au maire en charge de l'Aménagement, de l'Urbanisme et des Transports
Mairie de Neuilly-Plaisance	François Martinache	Adjoint au maire délégué à l'Urbanisme
	Sabrina Vandembrouck	Chargée de mission à la DGS
Mairie du Raincy	Agnès Moreau	Chargée de mission Environnement
Mairie de Sevran	Najat Mabchour	Adjointe au maire déléguée aux urgences climatiques et sociales
Mairie de Vaujours	Dominique Bailly	Maire
EPT Grand Paris – Grand Est	Elsa Lann	Chargées d'études
EPT Est-Ensemble	Smaïla Camara	Vice-président à la transition écologique, aux parcs et à la nature en ville
	Véronique Ragusa Bartolone	Directrice de l'environnement
	Stéphanie Herbe	Responsable du pôle nature en ville
AEV	Pierre Martin	Technicien
Saint Gobain - Placoplatre	Eric Royer	Chargée de Développement des carrières
	François Malbec	RRH
LPO IDF	Olivier Païkine	Chargé d'études
Environnement 93	Francis Redon	Président de l'association

ANCA	Sylvie Van Den Brink	Présidente de l'association
	Lucien	Chargé de mission
		Stagiaire
		Service civique
Département de la Seine-Saint-Denis	Bélaïde Bedreddine	Vice-président en charge de l'Ecologie urbaine
	Marion Alfaro	DGA - Pôle aménagement et développement durable
	Gaëlle Stotzenbach	Directrice de la nature du paysage et de la biodiversité (DNPB)
	Marthe Mouradian	Cheffe du service études, accueil et nature - DNPB
	Sophie Genu-Saed	Cheffe du service des parcs urbains - DNPB
	Gauthier Malherbe	Technicien au parc forestier de la Poudrerie - DNPB
	Pia Favali	Animatrice Natura 2000 - DNPB

#### Liste des excusé.e.s :

ARB IDF	Eric Huybrechts	Directeur par intérim
Mairie de Neuilly-sur-Marne	Zartoshte Bakhtiari	Maire
Centre National de la Propriété Forestière IDF	Marine Lauer	Ingénieur environnement
ENDEMA 93	Brigitte Mazola	Présidente de l'association

#### Déroulé de la séance

Marc Wenner, directeur de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial à la Préfecture, ouvre la séance et remercie les membres du comité de pilotage de leur présence. Il rappelle que l'un des objectifs du comité de pilotage Natura 2000 est de préserver un patrimoine écologique et que la nature a toute sa place dans les projets d'aménagement du territoire. Il s'agit de concilier les enjeux de préservation et de développement.

Belaïde Bedreddine, vice-président de la Seine-Saint-Denis en charge de l'écologie, remercie à son tour les membres du COPIL et monsieur Wenner pour son accueil permettant la tenue du comité. Il annonce l'ordre du jour :

- Établir le bilan de l'animation menée par le Département sur les trois années précédentes ;
- Présenter les perspectives d'avenir et le travail à fournir pour la potentielle extension du multi-sites (Bois Saint-Martin...) ;
- Procéder au vote, renouvellement de la collectivité animatrice du site Natura 2000.

Marc WENNER rappelle que le comité de pilotage doit lors de la séance :

- Examiner le renouvellement du mandat du Conseil départemental, seul candidat déclaré, en tant qu'animateur du site Natura 2000 pour une durée de trois ans, en application des dispositions du code de l'environnement ;
- Examiner également le renouvellement du mandat du Conseil départemental, seul candidat déclaré, en qualité du président du comité de pilotage.

Il constate l'absence de quorum du collège des élus des collectivités territoriales et de leurs groupements. **En conséquence, il propose la transmission d'un courrier aux élus auquel sera joint le courrier de candidature du Conseil département et un bulletin de vote.**



Pia Favali, animatrice du multi-sites Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis, fait un rappel de la réglementation et du réseau Natura 2000 et présente le bilan triennal des actions du Département en faveur de la conservation des espèces ciblées, de la promotion et de la préservation du site (voir bilan en pièce-jointe).

Des intervenants ont été invités à présenter quelques axes du bilan :

- Olivier Païkine, chargé d'études à la ligue pour la protection des oiseaux (LPO), intervient sur l'état de conservation et la dynamique d'évolution des espèces Natura 2000. Il présente les grandes tendances par habitats et salue le travail des gestionnaires. Il rappelle l'importance de la participation du grand public et de la formation des agents (gestionnaires, écogardes...) pour la remontée d'information et la connaissance des espèces ;
- Elsa Lann, chargée d'études à Grand Paris Grand Est, présente le dernier contrat passé sur le multi-sites pour la réouverture de prairies calcicoles du parc du plateau d'Avron, en faveur de la Pie-grièche écorcheur ;
- Pierre Martin, technicien à l'Agence des Espaces Verts, fait le point sur la problématique d'un fontis qui a eu lieu au niveau de l'étang de Virginie en forêt régionale de Bondy et qui a engendré la perte de 2/3 de sa surface en eau au cours de l'année 2020. Il présente les études et scénarios de réaménagement, ainsi que le contrat qui avait été porté sur une zone de roselière sur le secteur. Il expose ensuite la démarche de classement en forêt de protection du site, portée par la Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

La présentation est ponctuée par deux grands temps d'échanges et de questions pour les membres du comité.

Belaïde Bedreddine souligne qu'au cours des dix dernières années la mise en œuvre de l'animation Natura 2000 a permis de préserver et de restaurer des espaces favorables aux espèces qui ont permis la désignation du site, mais aussi de manière plus globale de valoriser la biodiversité urbaine de la Seine-Saint-Denis. La Seine-Saint-Denis a ainsi démontré la possible conciliation entre accueil du public et biodiversité en zone urbaine. Il rappelle que le COPIL est un lieu de concertation entre les différentes parties prenantes et une réunion permettant d'aborder les sujets environnementaux, en lien avec les associations du territoire. Il rappelle l'importance de ces temps d'échanges et de partages pour les collectivités, mais aussi la nécessité de travailler tous ensemble sur les importantes perspectives des années à venir. Enfin, il souhaite engager des réflexions et actions afin d'agrandir le multi-sites Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis.

### **Echanges avec les membres du comité de pilotage**

**Francis Redon, président de l'association Environnement 93, pose la question des possibilités d'extension du multi-site.**

Le Département indique que ce travail va être initié dans les années à venir. Il s'agit d'une démarche longue, qui comprend une phase conséquente de diagnostic et de définition des objectifs.

Sylvie Van Den Brink, présidente de l'association des amis naturalistes des coteaux d'Avron, rappelle que l'association s'est engagée dans des inventaires très denses à l'échelle du territoire, dont celui du Bois Saint-Martin, avec notamment la mise à jour de Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique floristique et faunistique (ZNIEFF). Elle précise que ces inventaires peuvent servir de socle en vue de projets d'extension d'un site Natura 2000. Un important travail de recueil de données et de concertation avec le gestionnaire du site, les associations et le Département est un préalable indispensable. L'association se met à disposition pour échanger sur ces sujets.



**Sophie Bosquillon, conseillère municipale sur la nature en ville et la biodiversité à l'Île-Saint-Denis, s'interroge sur l'entretien et la prise en compte des impacts sur les berges de la Seine dans le cadre de gros projets d'aménagement à venir (dragage du petit bras pour permettre sa navigation lors des JOP2024, projet de base nautique...).**

Belaïde Bedreddine indique qu'un travail et une prise de contact avec les acteurs locaux pour la sensibilisation à ces enjeux est en cours.

Marc Wenner précise qu'il est nécessaire que ces incidences soient prises en compte le plus en amont possible des projets, dans l'optique de l'instauration d'un dialogue avec les différents acteurs et de l'amélioration des procédures.

**Dominique Bailly, maire de Vaujours, insiste sur le fait que les objectifs du site doivent être en cohérence avec le contexte du territoire, en particulier les enjeux de construction de logement et les problématiques de transport.**

Najat Mabchour, adjointe au maire de Sevran en charge des urgences climatiques et sociales, souligne qu'il serait nécessaire que le Schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF), document de planification stratégique de l'utilisation des espaces, intègre les projets d'extension futurs du multi-sites.

En Île-de-France, les sites Natura 2000 font partie des réservoirs de biodiversité à préserver du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) et sont à ce titre pris en compte dans le SDRIF.

**Smaïla Camara, vice-président d'Est Ensemble à la transition écologique et à la nature en ville, pose une question sur la réglementation des équipements en site Natura 2000, notamment avec la demande de création de cani-parc sur le parc des Beaumonts.**

Pia Favali rappelle que tout projet d'aménagement soumis à autorisation ou déclaration doit faire l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000. Pour rappel, les projets et événement soumis à ce dispositif réglementaire sont répertoriés dans une liste nationale et deux listes locales, disponibles ici :

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/references-reglementaires-liste-nationale-et-a3766.html>

Cette démarche permet ainsi d'encadrer l'implantation d'équipement tels que les cani-parcs. Il est à noter que pour préserver au mieux les habitats naturels et assurer la protection des espèces, il faut tendre à diminuer l'impact sur les sols et préférer les franges de parcs/forêts pour l'implantation d'équipements à destination du public.

**L'association ANCA partage son inquiétude quant à l'état actuel du parc des plateaux d'Avron, à la suite des travaux de réaménagement.** Les aménagements et la décompactation des cheminements créés pour l'accueil du public ont en effet mené à la colonisation d'une grande partie du site par des espèces exotiques envahissantes. L'ANCA souligne le fait que la gestion du Sainfoin d'Espagne a été réalisée en pleine période de montée des graines, ce qui a favorisé la dissémination de cette espèce. L'association questionne aussi le défrichement qui devait être réalisé dans le cadre de la réouverture de la parcelle centrale, qui semble sous-dimensionné par rapport aux mesures envisagées dans le contrat Natura 2000.

Dans ce cadre, il est impératif qu'un suivi soit réalisé au cours des prochaines années pour étudier la résilience du site, la dynamique de la végétation et s'assurer de la bonne réussite des mesures de restauration.

**Francis Redon revient sur les incidences auxquelles peut être confronté le multi-sites et l'importance de la vigilance et de l'anticipation pour se prémunir de tout impact.**

Il réagit sur plusieurs points :

- Surveiller et anticiper les changements climatiques à venir, en mettant en place une stratégie d'adaptation, notamment sur la question de la gestion des boisements (replantation, sélection des essences...);
- Se prémunir contre certaines pratiques (moto-cross sur la Dhuis, fête sauvage au parc des Beaumonts ...) et sensibiliser les usagers ;
- Avoir une vigilance accrue sur certaines entités quant aux activités, notamment industrielles, et événements sur et à proximité du site.
- Il interpelle aussi les élus sur le fait qu'il est essentiel d'afficher une volonté de supprimer certaines manifestations avec un fort potentiel de dérangement pour les espèces, il évoque ainsi le cas des feux d'artifice qui occasionnent localement de forts dommages pour la biodiversité.

Belaïde Bedreddine précise que pour faire face aux changements à venir, le Département s'est doté d'un plan Canopée, qui comporte des préconisations quant aux espèces à planter. Il souligne la volonté du Département de lutter contre l'ensemble des atteintes et nuisances portées au site, en concertation avec les services de l'Etat, mais aussi les collectivités locales et rappelle la mise en place d'une charte pour cadrer les manifestations sur les entités les plus exposées à l'accueil du public.

Rolin Cranoly, maire de Gagny, décrit les actions et le travail menés pour lutter contre les actes d'incivilité, avec notamment la mise en place d'entraves pour empêcher l'accès aux deux roues sur le site de la Dhuis. Des groupes de travail vont être organisés sur ces thématiques et des liens vont être tissés entre les différents partenaires, en particulier l'Agence des Espaces Verts.

**Marc Warner félicite le COPIL pour l'investissement réalisé, la mobilisation et les outils mis en place depuis le classement du site en 2006 et l'élaboration du DOCOB.** Il souligne également la mobilisation des services de l'Etat en matière d'environnement, que ce soit dans leur rôle d'intervention, au titre de la sanction, ou de résolution de problèmes et insiste sur le dialogue qui s'est opéré au cours des années pour la confortation de ce site Natura 2000.

**Bélaïde Bedreddine**

